



**HAL**  
open science

## Saint-Rémy-de-Blot (Puy-de-Dôme) : nouvelles observations sur l'évolution architecturale de la forteresse de Château Rocher (xiii<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècle)

Mathias Dupuis

### ► To cite this version:

Mathias Dupuis. Saint-Rémy-de-Blot (Puy-de-Dôme) : nouvelles observations sur l'évolution architecturale de la forteresse de Château Rocher (xiii<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècle). *Revue Archéologique du Centre de la France*, 2010, 49. halshs-00876140

**HAL Id: halshs-00876140**

**<https://shs.hal.science/halshs-00876140v1>**

Submitted on 11 Aug 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mathias Dupuis

## **Saint-Rémy-de-Blot (Puy-de-Dôme) : nouvelles observations sur l'évolution architecturale de la forteresse de Château Rocher (XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)**

### **Avertissement**

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

**revues.org**

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

### Référence électronique

Mathias Dupuis, « Saint-Rémy-de-Blot (Puy-de-Dôme) : nouvelles observations sur l'évolution architecturale de la forteresse de Château Rocher (XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle) », *Revue archéologique du Centre de la France* [En ligne], Tome 49 | 2010, mis en ligne le 01 janvier 2011, consulté le 12 octobre 2012. URL : <http://racf.revues.org/1458>

Éditeur : Fédération pour l'édition de la Revue archéologique du Centre de la France (FÉRACF)  
<http://racf.revues.org>  
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://racf.revues.org/1458>

Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

© Tous droits réservés

Mathias DUPUIS\*



**Saint-Rémy-de-Blot (Puy-de-Dôme) : nouvelles observations sur l'évolution architecturale de la forteresse de Château Rocher (XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)**

*SAINT-RÉMY-DE-BLOT (PUY-DE-DÔME) : NEW OBSERVATIONS ON THE ARCHITECTURAL DEVELOPMENT OF THE FORTRESS OF CHÂTEAU ROCHER (13<sup>th</sup>-20<sup>th</sup> CENTURY)*

**Mots-clés :** archéologie du bâti, architecture castrale, Auvergne, château-forts, Moyen Âge.

**Keywords:** *archaeology of buildings, bailey architecture, Auvergne, castles, Middle Ages.*

**Résumé :** Le site de Château Rocher (Saint-Rémy-de-Blot, Puy-de-Dôme), a fait l'objet d'une courte opération archéologique préventive à l'automne 2008, portant sur l'angle nord-est du bâtiment. Les observations sur le bâti et les sondages archéologiques réalisés au cours de cette étude permettent de mieux cerner l'histoire monumentale de la partie nord du château. L'état architectural le plus ancien conservé correspond à un édifice de plan barlong, aux angles arrondis, dont la date de construction pourrait remonter à la fin du XII<sup>e</sup> ou au tout début du XIII<sup>e</sup> s. À cette première phase succède une forteresse agrandie, cantonnée de tours circulaires, qui intègre le bâtiment antérieur. Cette seconde campagne architecturale, postérieure à la conquête de l'Auvergne par Philippe Auguste, est difficile à dater précisément, bien que certains indices typo-chronologiques pourraient faire penser à une reconstruction au cours du bas Moyen Âge, peut-être consécutive à la reprise en main du château par Jean II de Chauvigny de Blot, en 1365. Enfin, d'autres réaménagements mineurs interviennent au cours de la période moderne.

**Abstract:** *The site of Château Rocher (Saint-Rémy-de-Blot, Puy-de-Dôme), was the object of a brief rescue excavation in the autumn of 2008, on the north-east corner of the building. Observations on the structure and the archaeological surveys carried out at the heart of this study enable a better determination of the construction history of the castle's north part. The oldest surviving architectural phase involves a building of oblong plan with rounded corners, which could date back to the end of the 12th century or the very beginning of the 13th century. This first phase gives way to an enlarged fortress confined by circular towers, which incorporate the preceding building. This second architectural campaign, later than Philippe Auguste's conquest of the Auvergne, is difficult to date precisely, although certain typo-chronological clues could suggest a reconstruction during the late Middle Ages, perhaps resulting from the takeover of the castle by Jean II of Chauvigny de Blot in 1365. Finally some minor redevelopment occurs during the modern period.*

\* Archéologue contractuel, 18 rue Corot, 63000 Clermont-Ferrand, mathias.dupuis@free.fr

## INTRODUCTION

### 1. Présentation du site

#### 1.1. Les données historiques

#### 1.2. Dispositions architecturales

### 2. ÉTAT 1 : UNE TOUR BARLONGUE DE LA FIN DU XII<sup>e</sup> SIÈCLE ?

#### 2.1. La pièce 14

#### 2.2. Les développements vers l'est

#### 2.3. Datation et éléments de comparaison

### 3. ÉTAT 2 : L'EXTENSION ARCHITECTURALE ET DÉFENSIVE DU SITE

#### 3.1. La pièce 18

#### 3.2. La mise en défense du château

#### 3.3. Datation de l'état 2

### 4. LES AMÉNAGEMENTS POSTÉRIEURS

## CONCLUSION

## ■ BIBLIOGRAPHIE

## INTRODUCTION<sup>1</sup>

Le site de Château Rocher est situé sur la commune de Saint-Rémy-de-Blot, au nord-ouest du département du Puy-de-Dôme (Fig. 1). Les ruines du château prennent place sur un éperon rocheux, qui se développe sous la forme d'une vaste terrasse surplombant les contreforts orientaux de la haute vallée de la Sioule (Fig. 2, 3, 4). Le site offre une véritable position stratégique permettant de contrôler le Pont de Menat, situé à environ 1 km en amont, point de passage essentiel de la rivière sur l'axe Clermont-Bourges via Nérès-les-Bains<sup>2</sup>.

La construction de Château Rocher est traditionnellement attribuée à l'initiative d'Archaubaud le Fort, seigneur de Bourbon vers 1078-1095. Celui-ci l'aurait constitué en apanage pour son fils cadet Pierre de Blot (Viple 1935).

1. Je tiens à remercier Arlette Maquet et Bruno Phalip pour leurs indications ainsi que Florian Bonhomme pour les éléments bibliographiques qu'il m'a communiqués.

2. Cet axe de circulation existe vraisemblablement depuis la période gallo-romaine (Fanaud 1966 : 174-175).

Courant 2006, le remontage d'une voûte couvrant les pièces basses du logis nord a entraîné la mise au jour de structures bâties (Fig. 19). Ces découvertes ont donné lieu, à l'automne 2008, à une courte intervention archéologique<sup>3</sup> qui a permis d'effectuer de nouvelles observations sur l'angle nord-est du château, à travers la réalisation de trois sondages au sol (Fig. 6) et d'une étude sommaire du bâti (Dupuis 2009). Or ce secteur s'avère être un élément clé pour comprendre la genèse du site et ses premières transformations architecturales.

## 1. PRÉSENTATION DU SITE

### 1.1. Les données historiques

Château Rocher (*castellum Rupium*) est anciennement associé au vocable de " Blot le Rocher " ou " Blot le Château ", du nom du hameau que le site avoisine de quelques centaines de mètres vers le nord. Blot le Rocher fait désormais partie de la commune de Saint-Rémy-de-Blot, mais il s'agit d'un ancien fief de la famille de Blot, elle-même issue d'une branche cadette des Bourbons.

Les origines du fief de Blot demeurent assez obscures en-deçà du XII<sup>e</sup> s. Le vocable semble en tout cas exister avant cette période, comme en atteste un tiers de sol d'or carolingien, découvert au XIX<sup>e</sup> s. dans le bourg voisin de Blot-l'Église (Puy-de-Dôme) et portant d'un côté un décor de vase avec l'inscription *Blot e fit* et de l'autre une croix ancrée avec le nom *Valdoleus* (Provost, Mennessier-Jouannet 1994 : 40)<sup>4</sup>. D'après l'abbé Rougeyron, la place forte de *castellum Rupium* existerait depuis le haut Moyen Âge, puisque le château aurait été restauré par un certain *Blotius*, qui l'aurait fait appeler *castellum Blotii* (Rougeyron 1870 : 62-156)<sup>5</sup>. Cependant, l'abbé Rougeyron ne mentionne absolument pas les sources sur lesquelles il se base. Si la localisation de cette forteresse à l'emplacement actuel de Château Rocher semble fantaisiste, la

3. Cette opération a été prise en charge par la société *Archeodunum*.

4. Conservée au musée de Clermont sous le numéro d'inventaire 985.34.12.

5. Cet auteur rattache l'existence de Château Rocher à la légende de Fabien et d'Aurélia, sœur de saint Ménelée, abbé et restaurateur de l'abbaye voisine de Menat au VII<sup>e</sup> s. La légende d'Aurélia raconte l'épopée amoureuse de Fabien, fils d'une famille noble de Clermont et de la jeune Aurélia.

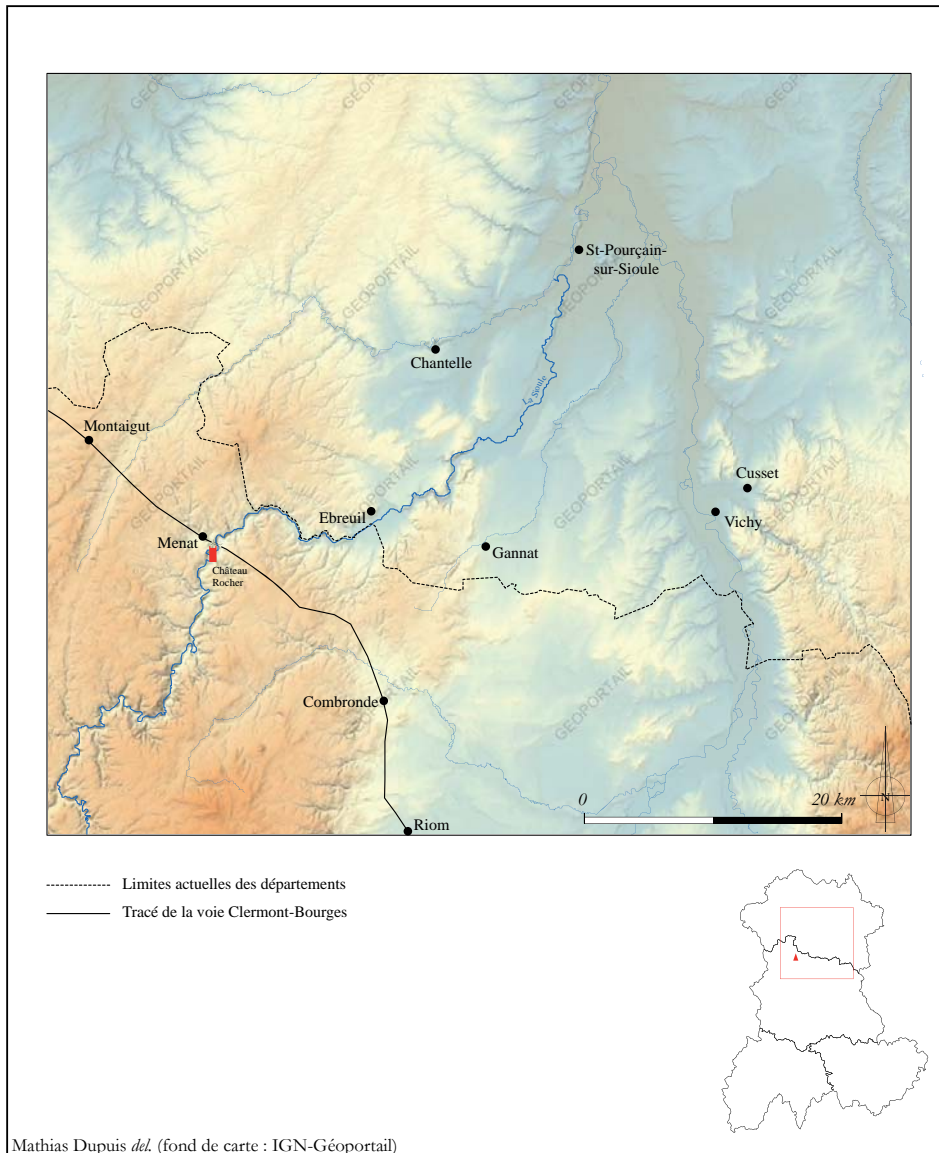


Fig. 1 : Carte de localisation du site (Mathias Dupuis / fond de plan : IGN-Géoportail).

persistance de pouvoirs laïcs déjà bien structurés au cours du haut Moyen Âge pourrait être vraisemblable dans la haute vallée de la Sioule. Comme le rappelle Christian Lauranson-Rosaz, même si la région de Menat était couverte à cette période de zones boisées et faiblement peuplées, ce territoire appartenait au vaste domaine fiscal carolingien d'Ebreuil (Lauranson-Rosaz 1987 : 319-329).

Les premières preuves de l'existence d'une seigneurie de Blot remontent cependant à la fin du XI<sup>e</sup> s., puisque une notice relative aux démêlés du seigneur de Bourbon Archambaud le Fort (1078-1095)<sup>6</sup> avec

les chanoines d'Évaux, datable entre 1075 et 1098, mentionne parmi ses trois fils un certain Pierre de Blot (*Petrus de Blovio*), cadet d'Archambaud et d'Aimon (Viple 1935 : 255-256 ; Fazy 1924 : 174). Pierre de Blot est à nouveau mentionné comme fils d'Archambaud le Fort dans un acte daté approximativement entre 1108 et 1120 (Fazy 1924 : 216-217).

En se basant sur ces sources, Joseph Viple émet donc l'hypothèse que le château de Blot aurait été édifié par Archambaud le Fort, puis

6. Numéroté Archambaud III, IV ou V selon les historiens. La généalogie des premiers Bourbons a récemment été révisée par

A. Maquet dans sa thèse de doctorat. D'après elle, Archambaud le Fort, mort en 1095, serait le quatrième du nom (Maquet 2006 : 2, 324).





Fig. 2 : Vue du château prise depuis la route en contrebas, au nord (Mathias Dupuis).

constitué en fief pour son fils Pierre<sup>7</sup>. La terre de Blot aurait ensuite échu au fils de Pierre, Pierre II, seigneur de Blot et de moitié de la châtellenie de Montaigut-en-Combrailles, né avant 1120.

7. La généalogie des branches cadettes des premiers sires de Bourbon reste objet de controverses. Ainsi, d'après Ambroise Tardieu, Pierre de Blot serait en fait un descendant d'Aymond de Bourbon dit Vaire-Vache (Tardieu 1993 : 92-93). Nous nous basons ici sur la synthèse de J. Viple à laquelle nous renvoyons les lecteurs pour plus de détails (Viple 1935).

Le fief de Blot le Rocher, ainsi que celui de Blot l'Église entrèrent ensuite en possession de la famille de Chauvigny de Blot, suite au mariage de Catherine de Blot (fille de Gauvain II de Blot) et de Guillemain de Chauvigny, seigneur du Vivier et de Saint-Gal, dans les Combrailles. La date de ce mariage se situerait dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle pour certains historiens (Manry 1987 : 276), tandis que d'autres le placent vers 1240 (Tardieu : 92-93). Quoi qu'il en soit, le château resta ensuite dans le giron de la famille de Chauvigny de Blot jusqu'à son abandon au XIX<sup>e</sup> siècle.



Fig. 3 : Vue du château depuis le sud-est (Mathias Dupuis).

Suite à J. Viple, Paul Deschamps propose d'inscrire la construction de Château Rocher dans un vaste programme de fortification des rives de la Sioule, zone frontière et zone de conflits, à la limite des marches auvergnate et bourbonnaise. D'après lui, le château de Blot le Rocher dut jouer un rôle de tête de pont lors de la conquête de l'Auvergne par le roi de France Philippe-Auguste, amorcée en 1211 et fidèlement soutenue par son vassal Guy de Dampierre, seigneur de Bourbon, auquel le roi donna ensuite la terre d'Auvergne en garde (Deschamps 1939 ; Martin 2002 : 240).

Pendant la guerre de Cent ans, la Sioule devint également la limite stratégique des possessions anglaises et, en 1365, Bertucat d'Albret, un capitaine à la solde du Prince Noir, s'empara de Château Rocher<sup>8</sup>. Puis celui-ci fut rendu à la fin de la même année à Jean II de Chauvigny de Blot, vassal du duc de Bourbon (Viple 1935 : 259). Il semble que Château Rocher ait perdu toute fonction défensive après cette époque.

8. Comme l'atteste une charte de Jean de Berry conservée aux Archives départementales du Puy-de-Dôme (2 E0 2751, pièce 1).

Plusieurs récits de voyageurs, des gravures et des photographies anciennes nous ont laissé l'image pittoresque et romantique d'un château déjà bien délabré à la fin du XVIII<sup>e</sup> s., dans une région reculée et peu hospitalière (Salaberry 1802 : 175-186). L'édifice est en effet progressivement délaissé à partir de la fin du Moyen Âge, jusqu'à son abandon définitif au XIX<sup>e</sup> s. Son classement au titre des Monuments historiques intervient cependant assez tôt, dès 1913. Puis, dans les années 1960, le site de Château Rocher devient le terrain d'activité de l'association éponyme, créée en 1964. Les vestiges de la forteresse sont presque entièrement excavés et d'importantes restaurations sont engagées (Fig. 7). La reprise en main des travaux par les Monuments Historiques n'intervient qu'au milieu des années 1990, avec un important projet de consolidation de l'édifice (Voinchet 1995). Ce projet implique alors une première intervention archéologique préalable aux travaux, prise en charge par l'AFAN (Parent, Wittmann 1995). Depuis cette date, les restaurations se poursuivent, relayées sur le terrain par une équipe de travailleurs en réinsertion.



Fig. 4 : Vue du château depuis l'est (Mathias Dupuis).

## 1.2. Dispositions architecturales

Bien que très affecté par les campagnes de restauration qui se sont succédé depuis les années 1960, le site conserve dans son ensemble ses dispositions d'origine (Fig. 5). Le château est implanté sur un plateau rocheux (gneiss à biotite et sillimanite), qui se développe en éperon vers le nord, bordé à l'ouest par un méandre de la Sioule et à l'est par un petit ru affluent. Les corps de bâtiment occupent un promontoire orienté sud-est / nord-ouest, qui domine le plateau et qui se découpe en une falaise d'environ 150 m de hauteur vers l'ouest, à l'aplomb du cours de la Sioule. Les flancs nord et est du plateau présentent un abrupt moins prononcé et descendent progressivement vers les cours d'eau. L'accès principal est au sud, dans la continuité de la route qui se dirige vers le hameau de Blot le Rocher. Une première enceinte délimite une vaste terrasse qui contrôle les flancs est et sud du plateau. Le château est protégé par une seconde enceinte, entourée d'un fossé et enjambée au sud par un pont conduisant à la lice.

L'édifice se divise en deux corps de bâtiment, séparés par une faille rocheuse. Le bâtiment nord, orienté sud-est / nord-ouest, est basé sur un plan en L cantonné par quatre tours d'angle circulaires. Le logis est formé par les pièces qui dessinent ce plan en L, réparties sur un niveau de sous-sol (pièces 17,

18, 27 et 28)<sup>9</sup> et sur deux étages (pièces 8, 9, 11, 12, 13 et 14). Un épais mur de courtine, très restauré, relie la tour sud-est (tour I) aux tours nord-est (tour II) et nord-ouest (tour III). Les tours I et II sont très saillantes sur le nu du mur de courtine et reposent sur un talus formé d'un glacis appuyé sur une base circulaire, fondée directement sur le socle rocheux. Ces deux tours présentent un plan hexagonal à l'intérieur, agrémenté d'archères et de niches de placard<sup>10</sup> ; elles desservent les deux étages supérieurs et le chemin de ronde<sup>11</sup>. Un contrefort hémicylindrique, assez aplati, vient renforcer le centre du mur de courtine entre les tours I et II. La tour III est une structure semi-circulaire, dont la ma-

9. Pour plus de cohérence, la numérotation des pièces et des tours ici présentée reprend celle mise en place lors de la première étude archéologique du château (Parent, Wittmann 1995).

10. Toutefois, l'ensemble des aménagements intérieurs des tours I et II ont été largement repris lors des restaurations contemporaines. Il est probable que l'emplacement de plusieurs archères et niches de placard, voire des latrines situés au premier niveau de la tour II, soit parfaitement fantaisiste. Si l'on se réfère au plan levé par l'architecte Genermont dans les années 1930 et publié dans l'article de P. Deschamps (Deschamps 1939), seule une niche de placard apparaît dans la tour II.

11. La tour I compte un niveau de sous-sol supplémentaire.



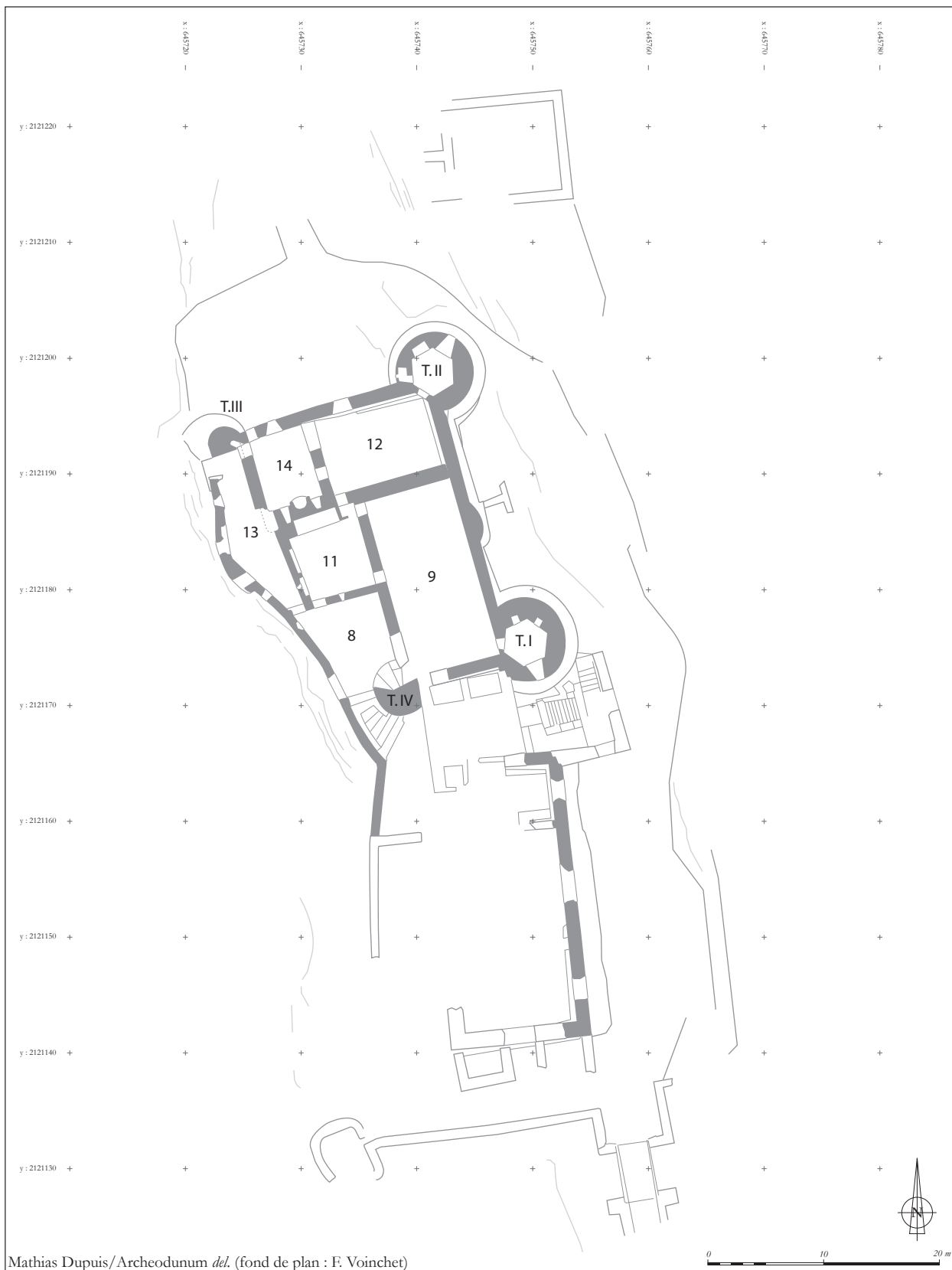


Fig. 5 : Plan du château au rez-de-chaussée et numérotation des différents espaces (Mathias Dupuis / Archeodunum, d'après un fond de plan de F. Voinchet).

çonnerie pleine est surmontée par une échauguette reposant sur des faux mâchicoulis sur consoles. La tour sud-ouest (tour IV) est très arasée et renferme les premières marches d'un escalier en vis, probablement destiné à desservir les étages supérieurs du logis. À l'ouest, la défense naturelle formée par l'à-pic rocheux est renforcée par un mur de courtine, dont le plan incurvé respecte la courbe de l'éperon, reliant la tour III au bâtiment sud.

La partie sud est donc accolée au bâtiment nord, mais l'ampleur des restaurations à la jonction entre les deux parties ne permet pas de discerner clairement l'articulation initiale de l'une et de l'autre. Il s'agit d'un vaste corps de logis de plan rectangulaire, dont ne subsiste que le mur est – une haute muraille percée de larges baies et reposant sur un glacis – et l'arrachement du mur sud. Les angles nord et sud de la façade est sont dotés de faux mâchicoulis sur consoles, qui supportent chacun une guérite d'angle. À l'intérieur, celles-ci sont appuyées sur des trompes d'angles. Bien que très ruiné, l'intérieur de ce corps de bâtiment laisse encore apparaître des arrachements de refends indiquant une division en trois pièces principales, ainsi que des négatifs d'encastrement de poutres, correspondant à un premier étage et au chemin de ronde.

Deux accès principaux au château sont possibles. L'un, au sud, est permis par une rampe desservant le grand logis. Le second, sur le flanc est, se situe à la jonction des deux corps de bâtiment. Ce deuxième accès est défendu par une barbacane très restaurée qui reprend sans doute l'emplacement de l'entrée primitive du château mais dont les dispositions ne correspondent apparemment pas à l'état avant restauration (Phalip 1984 : 182).

Le secteur concerné par l'opération archéologique est situé à l'angle nord-est de la pièce 12 (Fig. 6). Le niveau inférieur de cette pièce est formé par un espace voûté en berceau (pièce 17 au sud et 18 au nord), qui longe le mur de courtine est sur toute sa longueur. À l'extrémité nord de la pièce 18, un mur forme une séparation avec les pièces 28 et 27. Cette dernière est une cage d'escalier donnant accès au niveau supérieur. Celui-ci est formé par les pièces 12 et 14 qui longent le mur de courtine nord. Un dernier étage est formé par le niveau qui surmonte la pièce 14.

Les pièces 17 et 18 ont été dégagées dans les années 1960 et très largement restaurées depuis lors. Comme l'indiquent les photographies anciennes, la voûte en berceau, dont il ne subsistait que l'amorce lors du dégagement de la pièce 17, a été entièrement remontée. Le mur de séparation, qui divise les pièces 17 et 18 a également été re-

construit au cours des restaurations anciennes. La voûte qui couvre la pièce 18 avait été en partie restaurée dans les années 1960. Cette restauration s'est poursuivie courant 2007, afin de pouvoir supporter la consolidation du mur de refend délimitant la pièce 12 au sud. Ces travaux ont entraîné l'excavation des remblais qui comblaient l'angle nord-est de la pièce, ainsi que la mise au jour de structures bâties (Fig. 19) dont la présence à cet emplacement interdisait de restituer cette voûte jusqu'au mur de courtine, comme le prévoyait initialement le projet. L'intervention archéologique avait pour objectif d'orienter les restaurations à venir en précisant le phasage de ces différentes maçonneries.

Les observations sur le bâti ont été appuyées par la réalisation de trois sondages au sol mais n'ont pas pu être poussées vers les parties sud du site. En conséquence, les analyses qui suivent se sont focalisées sur la partie nord du château.

## 2. ÉTAT 1 : UNE TOUR BARLONGUE DE LA FIN DU XII<sup>e</sup> SIÈCLE ?

### 2.1. La pièce 14

Comme l'avait déjà remarqué D. Parent (Parent, Wittmann 1995 : 153), tout semble indiquer que le noyau primitif du château se situe dans la partie nord du bâtiment, à l'emplacement actuel de la pièce 14, qui se situe à l'angle nord-ouest du château, contre le mur de courtine nord (Fig. 5). Cette pièce a été très restaurée dans les années 1960 (Fig. 7). Les photographies anciennes indiquent en effet que le mur de courtine, qui délimite la pièce au nord, était arasé jusqu'au niveau du chaînage avec la tour III. En outre, la voûte en berceau qui couvre le premier niveau était presque entièrement effondrée. Cette dernière a été entièrement remontée, " sur la base de quelques pierres inclinées formant un démarrage de voûte " (Parent, Wittmann 1995 : 87). Le mur de courtine a aussi été reconstruit. Il est cependant impossible de savoir si la restitution d'une porte sur ce mur, à l'angle nord-est de la pièce, se base sur des indices archéologiques pertinents ; l'aménagement d'une fenêtre sur cette même paroi semble en tout cas complètement fantaisiste.

Quoi qu'il en soit, la pièce 14 présente désormais un plan rectangulaire d'environ 6,30 m par 4,70 m dans l'œuvre, conservé sur deux niveaux. La pièce est voûtée en berceau au niveau inférieur et le mur sud est agrémenté d'une cheminée de plan arrondi, de part et

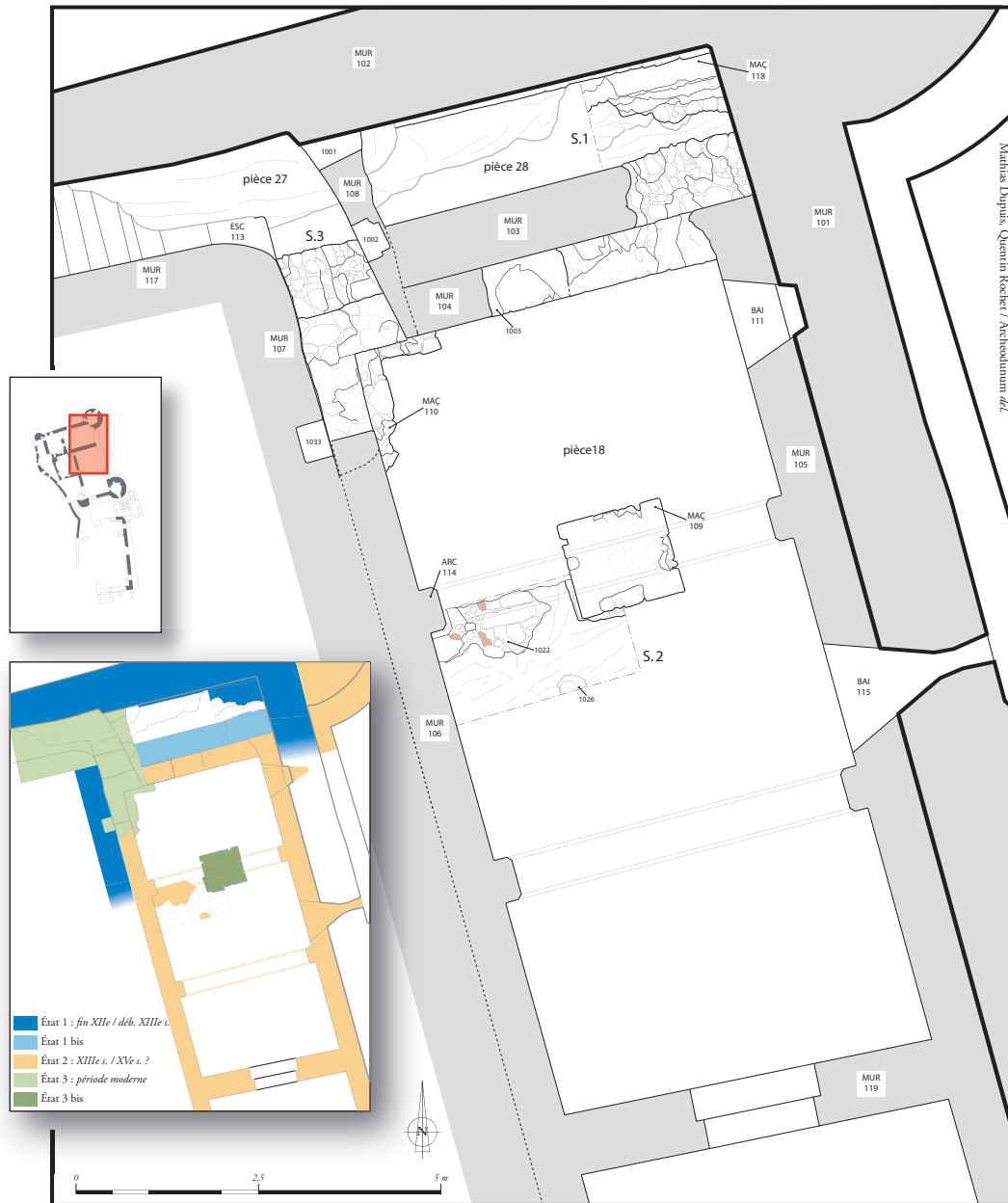


Fig. 6 : Plan des pièces 17 et 18 et localisation des sondages (Mathias Dupuis / Archeodunum).

d'autre de laquelle prennent place deux petites baies très ébrasées qui ouvraient à l'origine vers le sud (Fig. 8). À l'étage, le mur ouest est percé de deux ouvertures, dont l'une est rebouchée, et les parties hautes du mur sud conservent les traces d'encastrement des poutres de couverture. Au même niveau, le mur oriental est conservé sur quelques mètres et le mur nord est entièrement démoli (Fig. 10, 11).

Une rapide observation des relations stratigraphiques entre les différentes maçonneries avoisin-

nantes indique que la pièce 14 est nécessairement antérieure aux bâtiments qui l'entourent.

On remarque que le mur ouest et une partie du mur sud de la pièce 14 sont construits avant la pièce 11 et la tour III. En effet, le mur nord de la pièce 11, qui jouxte la pièce 14 au sud, vient nettement en appui contre un angle arrondi formé par ces deux murs (Fig. 9) ; il bouche également les deux petites baies ébrasées situées sur le mur sud (Fig. 8). À l'étage supérieur, les deux murs sont repris dans leurs parties hautes (Fig. 11) – sous le niveau d'en-



Fig. 7 : Vue de la pièce 14 en cours de restauration depuis le sud (association Château Roche).



Fig. 8 : Vue de la pièce 14 depuis le nord, cheminée à foyer arrondie encadrée par les deux baies ébrasées (Mathias Dupuis).

castrement des poutrelles de couverture – et le mur sud est entièrement reconstruit sur sa moitié est – à la jonction avec le mur de refend oriental (Fig. 10). On constate d'ailleurs un léger désaxement en plan entre le mur sud de la pièce 14 et celui de la pièce 12 (Fig. 5). L'installation de la tour III est également postérieure à la construction de la pièce 14, puisque les parties basses de cette tour viennent s'appliquer contre le parement du mur ouest (Fig. 9). Cette observation est confirmée au niveau supérieur, où l'on remarque que l'angle nord-ouest de la pièce 14 a

été enchâssé dans les maçonneries de la tour III, sans que les deux éléments soient chaînés, exceptés dans leurs parties hautes, probablement reprises lors de la construction de la tour (Fig. 11, 12). Bien que le mur nord soit arraché à sa jonction avec le parement de la tour III, la disposition des moellons qui forment le parement extérieur du mur indique que l'angle nord-ouest est également arrondi.

Enfin, le mur ouest de la pièce 14 est chemisé sur sa paroi extérieure par un contre-mur, faisant pendant au mur de courtine ouest, lui-même





Fig. 9 : Vue de la paroi extérieure du mur ouest de la pièce 14 depuis le sud-ouest, on remarque l'angle arrondi sur lequel est appuyé le mur ouest de la pièce 11 ainsi que les relations stratigraphiques avec la tour III (Mathias Dupuis).

doté d'une amorce de voûte en berceau (Fig. 9). La construction du contre-mur répond à la nécessité de donner un appui à la retombée de la voûte qui couvrait le couloir 13, ce dernier correspondant sans doute à une extension du château vers l'aplomb de la falaise. La grande ouverture de plain-pied aménagée à l'étage de la pièce 14 (Fig. 11) semble avoir été insérée tardivement dans ce mur, comme l'indiquent des différences notables entre l'appareillage du mur et celui qui forme son encadrement. On peut supposer que son aménage-

ment est intervenu au moment de la construction du couloir 13, pour permettre une circulation directe entre les niveaux supérieurs des deux espaces.

Pour résumer, la pièce 14 est donc antérieure à la pièce 11, aux murs ouest et sud de la pièce 12, à la pièce 13 ainsi qu'à la tour III. Le mur ouest, doté de deux angles arrondis, forme une nette délimitation occidentale (Fig. 20). La délimitation orientale est plus difficile à restituer, étant donnée l'ampleur des restaurations ; mais les descriptions de P. Deschamps indiquent que la





Fig. 10 : Vue de l'étage supérieur de la pièce 14 depuis le nord (Mathias Dupuis).

pièce 14 conservait bien l'amorce d'une voûte en berceau avant les premières restaurations (Deschamps 1939 : 340). Cette voûte est sans doute contemporaine de la construction de la pièce, puisqu'elle est solidaire du mur occidental, doté des angles arrondis. Un mur devait donc exister à l'est pour assurer sa retombée, à peu près à l'emplacement du mur actuel. On se retrouverait alors dans la configuration d'une pièce rectangulaire à angles arrondis (pour au moins deux d'entre eux), mesurant environ 9 m de long pour 6,5 m de large hors-œuvre. Cette pièce se développerait sur deux niveaux, dont le premier, voûté en berceau, serait doté d'une cheminée à foyer circulaire, encadrée par deux fentes d'éclairage.

## 2.2. Les développements vers l'est

D'autres structures bâties se développant vers l'est peuvent être rattachées à ce premier état de construction. On remarque ainsi, à l'extérieur du château, que le mur de courtine nord (MUR 102) est nettement englobé dans le parement de la tour II, excepté

sur ses deux derniers mètres (Fig. 12). L'absence de chaînage entre ce mur et la tour II semble résulter de deux phases de construction bien distinctes, puisque le mode de construction observé dans d'autres parties du château, par grandes étapes horizontales, plaiderait plutôt en faveur d'un chaînage régulier des tours avec les murs de courtine. De plus, cette relation chronologique peut être étayée par des observations anciennes, comme celles d'Édouard Gattien de Clérambault à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle – qui signale que : “ la courtine de l'est ne fut d'abord flanquée que par des segments de tours (*sic*) formant une faible saillie ; plus tard on remplaça ceux des angles par deux tours de 6 mètres de diamètre, dépassant le niveau des courtines ; un segment existe encore [dans la tour II] ; l'on aperçoit dans l'intérieur des tours les fondations des deux autres ” (Clérambault 1893 : 11)<sup>12</sup> – ou encore par celles des membres de l'association Château Rocher, relatées

12. Il semble en revanche que Clérambault se méprenne en ce qui concerne la tour I : d'après nos observations, l'angle arrondi qui apparaît dans cette tour correspondrait plutôt au couloir d'accès à son niveau inférieur.



cliché : Mathias Dupuis/Archeodunum



Fig. 11 : Vue de l'étage supérieur de la pièce 14 depuis le nord-est (Mathias Dupuis / Archeodunum).

par D. Parent, indiquant les “ traces d'un angle en arrondi (...), observées dans le sol de la tour II, par un responsable de la restauration, au moment du chantier (témoignage oral) ” (Parent, Wittmann 1995 : 33). Cet angle arrondi reliant les murs de courtine a sans doute été englobé dans la tour II au moment de sa construction, ce qui justifierait la relation chronologique entre la tour et le mur de courtine qu'elle enchâsse. À l'intérieur de l'édifice, l'angle formé par les deux murs de courtine (MUR 101 et 102) a été dégagé lors des restaurations. L'un et l'autre reposent sur le socle rocheux, en contrebas du premier niveau de circulation de la pièce 14. Les deux murs sont régulièrement chaînés l'un à l'autre jusqu'à hauteur de la porte d'accès à la tour III (Fig. 13). Au-dessus de ce niveau, l'ampleur des restaurations ne permet plus de saisir clairement les relations stratigraphiques. De plus, le mode de construction des deux murs est identique : l'un et l'autre présentent un appareillage de moellons disposés en assises régulières, de hauteur variable (6 à 20 cm). Toutefois, le mur oriental est directement appuyé sur le substrat tandis que le mur nord repose sur une fondation

en ressauts, large d'environ 1 m, probablement destinée à rattraper les irrégularités du socle rocheux.

On peut donc supposer que les murs de courtine 101 et 102 sont bien contemporains, au moins dans leurs parties basses. La tour II, postérieure au mur nord, est sans doute venue englober l'angle formé par les deux murs, qui devait être arrondi si l'on se fie aux observations mentionnées plus haut.

Ces maçonneries pourraient donc former un prolongement oriental de l'état de construction primitif observé dans la pièce 14 (état 1). Bien que les relations stratigraphiques directes aient disparu entre les deux parties, la similitude des modes de construction, la chronologie relative par rapport aux phases postérieures et la présence de l'angle arrondi, plaident en faveur d'une contemporanéité de l'une et de l'autre. Le plan qui en résulte est celui d'un édifice barlong, mesurant environ 17,5 m de long pour 9 m de large hors-œuvre, dont le mur nord aurait été réutilisé comme mur de courtine et dont la pièce principale aurait été intégrée aux logis dans un second état de construction (Fig. 20).

Cette hypothèse découle d'observations sommaires sur le bâti, qui ne permettent pas de pré-



cliché : Mathias Dupuis



Fig. 12 : Vue de la façade nord, encadrée par les tours II et III (Mathias Dupuis).



cliché : Mathias Dupuis / Archeodunum

Fig. 13 : Vue du sondage 1 et de l'angle entre les murs de courtine 101 et 102 depuis le sud-ouest (Mathias Dupuis / Archeodunum).



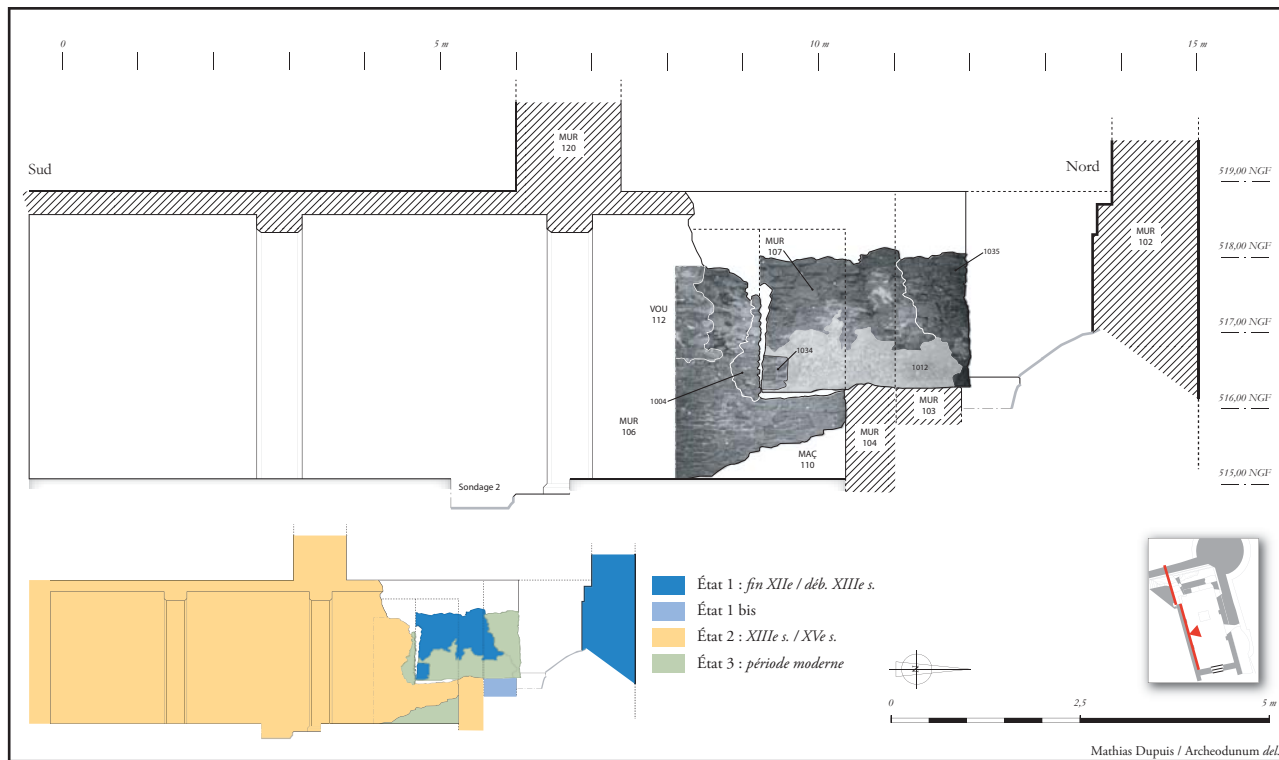


Fig. 14 : Photomontage et phasage de l'élévation ouest des pièces 18 et 27 (Mathias Dupuis / Archeodunum).



Fig. 15 : Photomontage et phasage de l'élévation est des pièces 18 et 28 (Mathias Dupuis, Quentin Rochet / Archeodunum).

ciser la nature des aménagements internes de ce premier bâtiment. Néanmoins, les sondages au sol pratiqués au niveau inférieur, dans la partie nord de la pièce 18 (Fig. 6), apportent des indices archéologiques supplémentaires. En effet, deux maçonneries découvertes lors du dégagement de cette pièce peuvent être situées chronologiquement entre le premier état de construction et le réaménagement du château dans une seconde phase de construction, sur laquelle nous reviendrons plus bas (cf. *infra*, ch. 3).

La première de ces maçonneries (MUR 107 ; Fig. 6, 14) est un mur terrasse, orienté nord-sud, qui prend appui contre le socle rocheux (ou bien contre des niveaux de remblai ?) à l'ouest et qui permet le passage vers les niveaux de cave à l'est, par le biais d'une cage d'escalier aménagée tardivement (pièce 27, cf. *infra*, ch. 4). La seconde maçonnerie (MUR 103) est un mur perpendiculaire au mur 107, qui vient directement en appui contre celui-ci et contre le parement interne du mur de courtine 101.

Le mur 107 est le plus ancien des deux et nous proposons de l'associer au premier état de construction. Il devait former une partition interne dans le bâtiment barlong, sans doute pour permettre l'accès à un niveau de cave. La présence d'une petite étagère murale (US 1033), rebouchée lors de l'aménagement de la cage d'escalier, suggère en effet que l'on se trouvait déjà dans un espace intérieur (Fig. 16, 17). La cage d'escalier, reconstruite à la période moderne, respecte donc peut-être un espace de circulation primitif, permettant de communiquer entre les pièces du logis et les caves. Cependant, l'ampleur des réfections dans cette zone ne permet absolument pas de déterminer sa nature et son emplacement précis. Il semble en tout cas que ce niveau de cave ait été planchéié : ni le mur 107 ni les murs de courtine ne conservent l'amorce d'un voûtement. Ce plancher aurait alors pu venir en appui sur l'un des ressauts observés sur les parois intérieures des murs de courtine, dont la hauteur correspond à peu près au niveau de sol de la pièce 14.

Par la suite, dans une phase intermédiaire entre les états 1 et 2 (état 1 bis), un second mur (MUR 103) est venu partitionner à nouveau ce niveau de cave, en barrant l'espace compris entre le mur 107 et le mur de courtine oriental (Fig. 6, 15). Il s'agit d'un mur appareillé à l'aide d'un liant argileux – large d'environ 90 cm et long d'environ 6,50 m – dont la construction a permis de ménager un petit réduit au nord, mesurant environ 1,20 m de large pour 6,50 m de long (un cellier ?). Ce mur 103 a ensuite été arasé dans sa partie ouest, au moment de la construction de la cage d'escalier, ainsi que sur sa moitié est, au contact avec le mur 101.

### 2.3. Datation et éléments de comparaison

Si les relations stratigraphiques entre les différentes maçonneries indiquent à l'évidence que plusieurs éléments d'une première phase de construction subsistent dans les maçonneries actuelles, l'emprise et le plan du bâtiment concerné restent néanmoins difficiles à établir. Seule la partie occidentale, formée par la pièce 14, se dessine clairement comme un espace d'habitation de dimensions réduites, agrémenté d'une cheminée à foyer arrondi et de deux ouvertures en meurtrières (Fig. 20). La hauteur de ce bâtiment est inconnue, puisque les parties hautes ont été reprises lors de la seconde phase de construction. Il devait toutefois s'élever sur au moins deux niveaux, auxquels il faut ajouter un niveau de cave déporté sur la partie est et peut-être un niveau de terrasse. Reste à savoir si l'extension orientale de la pièce 14 fonctionnait comme une simple chemise accolée à la tour ou s'il s'agissait d'une tour de plan barlong, dont seuls les niveaux de cave subsistent dans la moitié est. On peut également postuler que le sur-épaissement des murs nord et est correspond à une élévation plus importante du côté oriental, sous la forme d'une tour carrée surplombant une partie ouest plus basse<sup>13</sup>. Cependant, en l'état actuel de nos connaissances et étant donnée l'ampleur des restaurations, il reste impossible de trancher en faveur de l'une ou de l'autre de ces hypothèses.

Le niveau de cave devait en tout cas être couvert par un plancher appuyé sur les retraits de maçonneries observés sur les murs de courtine. Cette technique se retrouve dans plusieurs édifices auvergnats, comme pour les deux premiers niveaux de la tour de Marlat à Auzers (Cantal) (Phalip 2003 : 85-87). Quant au voûtement de la pièce 14, il est peut-être d'origine mais, si tel est le cas, le mur oriental devait être quelque peu déporté vers l'est par rapport à sa situation actuelle, afin d'offrir un espace équivalent de part et d'autre de chacune des fentes d'éclairage. On retrouve des premiers étages voûtés en berceau dans plusieurs tours de la région, comme au premier niveau de la tour de Boudes (Puy-de-Dôme) à celui de la tour des Mercœur de Blesle (Haute-Loire) ou dans le château de Coppel, à Saint-Julien-de-Coppel (Puy-de-Dôme) (Phalip 2000 : 75-76 ; Phalip 2003 : 58-59). Par ailleurs, les seuls aménagements résidentiels reconnus à Château Rocher se résument à la cheminée et aux fentes d'éclairage. À l'étage, la

13. En remerciant Nicolas Faucherre pour cette dernière suggestion.

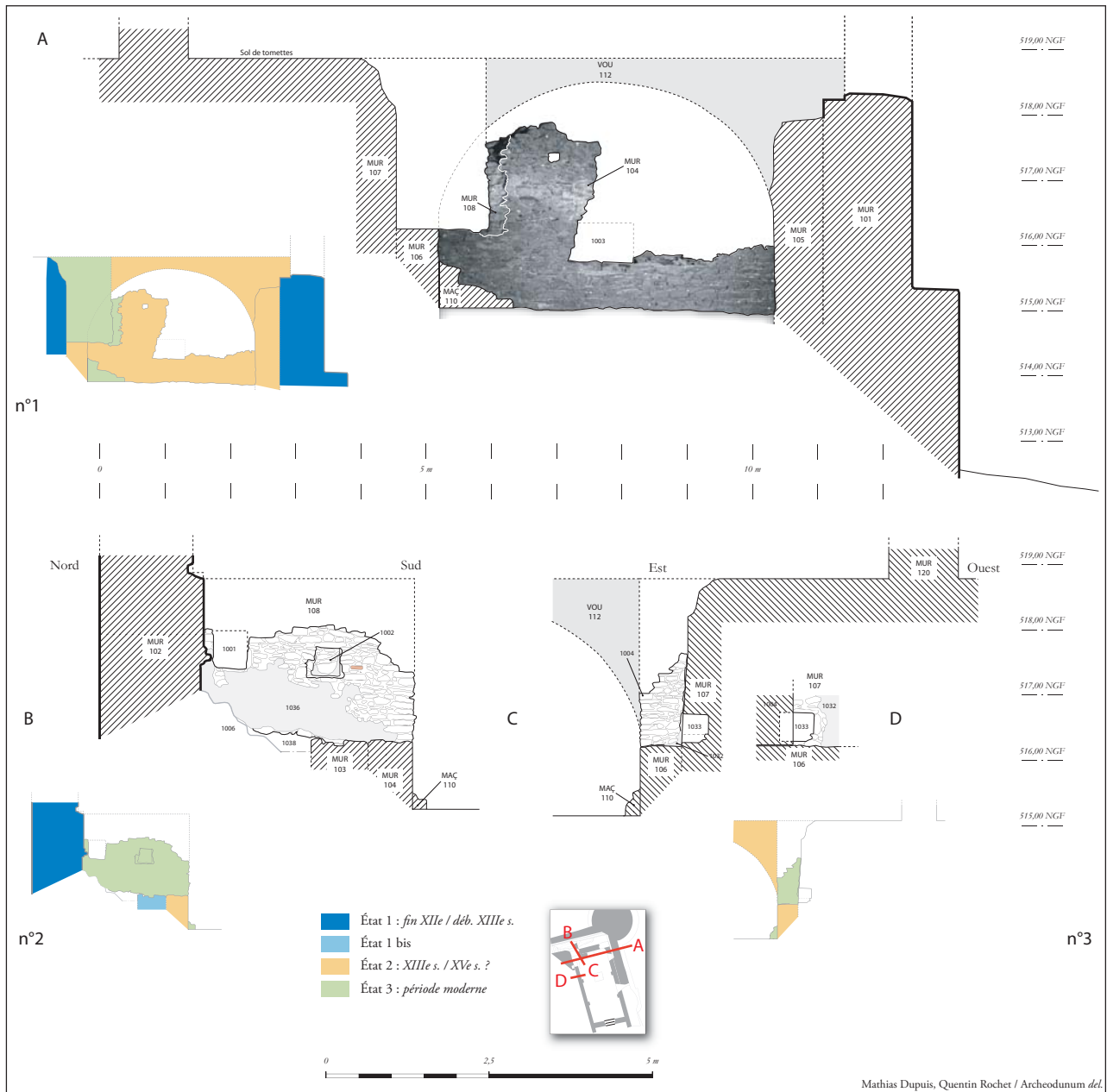


Fig. 16 : n°1 - Photomontage de l'élévation nord de la pièce 18 / n°2 - Relevé de l'élévation sud de la pièce 27 / n°3 - Relevé de l'élévation est de la pièce 27 et de la niche 1033 (Mathias Dupuis, Quentin Rochet / Archeodunum).

baie rebouchée, voisine de l'ouverture de plain-pied (fig. 11) pourrait également appartenir à ce premier état. Les dispositifs de circulation permettant d'accéder d'un niveau à l'autre ont entièrement disparus, tout comme les aménagements d'aisance (latrines).

Les techniques de construction de ce premier état sont caractérisées par l'emploi d'un petit appareil de moellons régulièrement équarris selon un module allongé, plus ou moins rectangulaire. Les assises sont

bien réglées, surtout sur la paroi ouest du mur occidental de la pièce 14 (Fig. 9)<sup>14</sup>. Les parties basses des murs de courtine sont particulièrement larges, renforcées par une série de ressauts de fondation sur le mur nord et par un appareillage de dimensions

14. Un changement d'appareillage, observée à mi hauteur de ce mur (Fig. 9), pourrait toutefois suggérer une étape de chantier, voire une phase de construction intermédiaire.



Fig. 17 : Vue de la niche 1033 depuis l'est  
(Mathias Dupuis/Archeodunum).

plus importantes. Sur quelques assises très localisées du mur de courtine est, proches des fondations, des pierres de tout venant ou des éclats issus de taille sont agencées de biais, dans une disposition qui rappelle celle de l'appareillage en épi (Fig. 13). Deux types de liants semblent coexister pour cette première phase. On note d'une part l'utilisation d'un mortier de chaux, par exemple pour le massif de fondation du mur de courtine nord ou pour le blocage de la partie supérieure du mur ouest de la pièce 14 et on remarque d'autre part plusieurs éléments liés à l'aide d'un sédiment argileux offrant une faible résistance mécanique, comme pour le mur 107 ou pour certaines parties du mur ouest de la pièce 14.

En l'absence de mobilier archéologique associé à cette phase de construction, sa datation repose essentiellement sur la documentation textuelle et sur des caractéristiques typologiques. Les tech-

niques de mise en œuvre n'ont pas pu être suffisamment précisées dans le cadre de cette étude pour fournir un faisceau d'indices supplémentaires.

D'après la documentation écrite et les travaux de J. Viple, un *terminus post quem* assez lâche peut être envisagé à la fin du XI<sup>e</sup> s., date supposée de la constitution du fief de Blot le Rocher.

L'indice typo-chronologique le plus précis est donné par la forme de la cheminée à foyer circulaire. Ce type de plan se retrouve parfois en Auvergne, à Boudes (Puy-de-Dôme), Mardogne (Joursac, Cantal), Coppel (Saint-Julien-de-Coppel, Puy-de-Dôme), Lespinasse (Saint-Beauzire, Haute-Loire) ou encore dans le Logis des Clergeons du Puy-en-Velay (Haute-Loire). D'après B. Phalip, ces différentes cheminées dateraient de la toute fin du XII<sup>e</sup> ou des débuts du XIII<sup>e</sup> s. (Phalip 2000 : 76-78 ; Phalip 2003 : 35-36). Une étude récente place également la cheminée du Logis des Clergeons au tout début du XIII<sup>e</sup> s. (Barral 2000 : 99-100).

La disposition caractéristique de la cheminée de Château Rocher, encadrée par les deux baies ébrasées, se retrouve d'ailleurs au château de Mardogne, sur la commune de Joursac (Cantal), où une tour rectangulaire, d'environ 7,5 par 6,5 m, est dotée de deux niveaux voûtés en berceau. Le premier étage est agrémenté d'une cheminée à foyer circulaire plaquée sur le mur est, encadrée par deux baies étroites. L'ensemble est daté des années 1200 par B. Phalip (Phalip 2003 : 162-165).

La présence des angles arrondis pourrait suggérer des analogies avec un petit groupe d'édifices bourguignons récemment datés des alentours du X<sup>e</sup> s. par de nouvelles études incluant des datations au radiocarbone (château de Moulins-Engilbert et donjon de la Marche, dans la Nièvre) (Bonhomme 2010 ; Bonhomme, Guillin *et al.* 2010). Une datation aussi haute semble cependant devoir être exclue à Château-Rocher, au vu des caractéristiques typologiques de la cheminée à hotte circulaire. Du reste, la présence des angles arrondis ne fournit pas un indice typo-chronologique suffisamment précis, puisque cette caractéristique se rencontre dans des édifices diversement datés, depuis les X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> s. – comme le groupe d'édifices précité ou la tour "Sarasine" de Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne) (Jolly 2005) – jusqu'à la fin du Moyen Âge – comme la tour de Rilhac, à Vergongheon (Haute-Loire), attribuée au XV<sup>e</sup> s. par B. Phalip (Phalip 1984 : 970). Ces types d'angles se retrouvent également dans le donjon du Pin (Jura), daté des années 1250 (Salch 1979 : 901), et sur plusieurs sites du Massif Central, comme sur le donjon carré du château



de Merles, à Saint-Constant (Cantal), sur celui de Roanne (Loire) ou encore sur la tour rectangulaire du château de Laroche-Faugère (Haute-Loire).

Sans éléments supplémentaires, le croisement de ces différentes caractéristiques – plan barlong, angles arrondis, fentes d'éclairage – mais surtout l'aspect de la cheminée à foyer et à hotte circulaire, plaide donc finalement plutôt en faveur d'une datation à fin du XII<sup>e</sup> ou au début du XIII<sup>e</sup> s.

### 3. ÉTAT 2 : L'EXTENSION ARCHITECTURALE ET DÉFENSIVE DU SITE

#### 3.1. La pièce 18

Le deuxième état de construction observé sur le site est marqué par un agrandissement du château et par une amélioration de son système défensif.

Dans le secteur concerné par les sondages archéologiques, cet état correspond à la construction des pièces 17 et 18, qui matérialisent l'extension méridionale du château au sous-sol. On constate en effet que les murs de la pièce 18 viennent chemiser les maçonneries plus anciennes, de sorte que cette pièce vient véritablement s'imbriquer dans la construction antérieure (Fig. 6). Le mur oriental (MUR 105) est construit contre le mur de courtine 101, le mur nord (MUR 104) s'appuie contre le mur 103 et le mur ouest (MUR 106) contre le mur 107. Le mode de construction des trois murs, régulièrement chaînés les uns aux autres, est identique ; ils présentent un appareillage irrégulier de moellons allongés, de dimensions variables, liés par un mortier beige, très chaulé et pulvérulent. Le sondage 2 a permis d'observer la fondation du mur 106, formée d'une simple assise en léger débord, reposant directement sur le substrat rocheux.

L'ensemble forme une pièce voûtée de 5 m de large pour 11 m de long, divisée en trois travées par deux arcs doubleaux reposant sur des pilastres chanfreinés. La voûte en berceau (VOU 112) est très restaurée, puisque les photographies anciennes prises lors des premiers travaux de restauration indiquent qu'elle était auparavant éventrée jusqu'à son amorce. Le mur sud (MUR 119) a également été presque entièrement reconstruit. L'angle nord-ouest de la pièce a été perturbé par l'installation de la cage d'escalier pour l'aménagement de laquelle l'angle formé par les murs nord (104) et ouest (106) a été arasé. Le dégagement de ces arases a permis de confirmer l'homogénéité de ces deux maçonneries (Fig. 18). L'éclairage de la pièce était assuré par deux baies, percées

dans le mur est. L'ouverture située le plus au sud (BAI 115) a été presque entièrement restaurée sous la forme d'une haute meurtrière dont on peut douter de la conformité à l'état initial. La baie nord (BAI 111) en revanche, protégée par les niveaux de remblai, n'a pas été affectée par les restaurations (Fig. 15) : il s'agit d'une ouverture en plein-cintre, haute de 1,30 m pour 1,25 m de large, fortement ébrasée vers l'intérieur et dont les jambages sont appareillés à l'aide de blocs de calcaire équarris, de la même facture que ceux employés pour la construction des pilastres supportant les arcs doubleaux. On remarque également la trace d'une petite niche (US 1003) aménagée dans la paroi du mur nord (Fig. 16, n°1).

Le sondage 2, pratiqué entre le pilier central (MAÇ 109) et le mur 106, a permis de mettre en évidence des niveaux de travail et de sol qui pourraient être associés à cette phase de construction (Fig. 6). Un trou de poteau (US 1026), repéré au sud du sondage et directement creusé dans le substrat rocheux, a pu être utilisé comme calage pour l'installation des échafaudages nécessaires à la construction des murs et de la voûte. Ce creusement était comblé par un niveau de remplissage contenant du mobilier céramique pouvant être daté du XIII<sup>e</sup> s. au plus tôt<sup>15</sup>. Le niveau de circulation 1022 est un dallage grossier, associant des dalles de dimensions variables et des fragments de terres cuites architecturales, liés par un mortier de chaux et directement aménagé sur le substrat rocheux. Il est couvert par un dépôt sédimentaire (US 1021) pouvant correspondre à un sol de terre battue ou à des restes de jonchées et contenant du mobilier céramique permettant de proposer un *terminus post quem* au cours du XIII<sup>e</sup> s.

#### 3.2. La mise en défense du château

La construction de la pièce 18 s'inscrit dans un programme étendu de reconstruction et de mise en défense du site de Château Rocher. On constate en premier lieu que la construction de la pièce est contemporaine de l'édification du mur de refend de l'étage supérieur (MUR 120) qui sépare les pièces 12 et 9. En effet, comme on le remarque sur les clichés pris lors du dégagement de la pièce 18 (Fig. 19), avant le remontage de la voûte 112, le soubassement de ce mur est parfaitement solidaire de l'amorce du voûtement de l'étage inférieur. Il repose d'ailleurs sur un des arcs doubleaux, la

15. Voir l'étude du mobilier céramique réalisée par Tony Silvano (Dupuis 2009 : 3, 130-134).



Fig. 18 : Vue du sondage 3 depuis l'ouest (Mathias Dupuis / Archeodunum).



Fig. 19 : Vue de la paroi est de la pièce 18 en cours de dégagement (Élise Nectoux / SRA Auvergne).

stabilité du mur et de la voûte étant ainsi renforcée. On peut donc postuler que la construction du mur 120 est contemporaine de celle de la pièce 18. C'est donc bien dans cette phase de construction que le mur sud du donjon primitif est reconstruit à partir de son angle avec ce mur 120.

Du reste, sans approfondir les observations archéologiques sur le bâti, un simple examen du plan de l'édifice (Fig. 5) permet de percevoir un ensemble cohérent formé par les quatre tours d'angle du château et le plan en L du logis (pièces 9, 11, 12, 14) dans lequel s'inscrit parfaitement la construction de la pièce voûtée 18. Cette phase de construction regrouperait donc la construction des pièces 9, 11 et 12 et la reprise de la pièce 14 à l'étage, ainsi que la construction des pièces 17 et 18 au sous-sol et des tours I, II, III et IV aux angles du bâtiment. Le mur de courtine oriental est sans doute renforcé à ce moment là et étendu vers le sud, ce qui pourrait justifier son chaînage régulier avec la tour I. Le mur de courtine occidental est en revanche construit dans un second temps (état 2 bis) comme l'indique sa relation stratigraphique de postériorité avec la tour IV (cf. *infra*, ch. 4).

L'extension du château est relativement importante par rapport au premier état (Fig. 20) : le nouveau bâtiment mesure environ 26 m de long pour 19 m de large. La faiblesse des tours occidentales III et IV, dont l'une est en maçonnerie pleine et l'autre est dévolue à la cage d'escalier, s'explique aisément par la défense naturelle déjà offerte par l'à-pic rocheux et rapidement renforcée par la construction du mur de courtine occidental. Les tours I et II forment en revanche deux éléments de flanquement puissants et massifs, protégeant le flanc est du château, nettement plus vulnérable.

### 3.3. Datation de l'état 2

En se basant sur l'aspect des tours rondes et des échauguettes d'angle du logis sud, P. Deschamps proposait d'attribuer cette phase de construction au début du XIII<sup>e</sup> s. Le château de Blot le Rocher aurait alors servi de tête de pont à Philippe Auguste (1165-1223) et à ses alliés pour la conquête de l'Auvergne (Deschamps 1939 : 340-341). Sa reconstruction marquerait donc une forme de reprise en main du pouvoir royal sur les possessions seigneuriales de la région

Sans vouloir extrapoler les implications historiques d'une reconstruction du château sous le règne Philippe Auguste, certains indices chrono-

logiques et typologiques pourraient en effet marquer Château Rocher du sceau des fortifications dites *philippiennes*, qui se développent en France à partir des années 1190 (Mesqui 1991 : 1, 41-44). La typologie des tours I et II – talutées par un large glacis, percées d'archères et reliées par les murs de courtine – ; le plan régulier de l'ensemble, basé sur des modules rectangulaires, ainsi que la mise en œuvre de la pièce 18 correspondent assez bien aux caractéristiques architecturales de cette période. Par ailleurs, la datation des tessons de céramique commune claire retrouvés dans le bouchage du trou de poteau 1026 et dans le niveau de sol 1021 fournissent un *terminus post quem* au cours du XIII<sup>e</sup> s.

*A contrario*, ces éléments indiquent essentiellement une date basse pouvant tout aussi bien caractériser une campagne plus tardive, franchement postérieure au XIII<sup>e</sup> s. D'autant plus que d'autres aspects plaideraient plutôt en faveur d'une reconstruction à la fin du XIV<sup>e</sup> ou au début du XV<sup>e</sup> s., peut-être consécutive à la reprise en main du château par Jean II de Chauvigny de Blot en 1365. Ainsi, le plan hexagonal à niches de placard des tours I et II tout comme leur talutage caractéristique, formé d'un glacis reposant sur un socle tronconique, se retrouve sur les tours du front sud du château de Domeyrat (Haute-Loire), reconstruit après 1415<sup>16</sup>. En outre, le couronnement de la tourelle III, en faux-mâchicoulis sur console, évoque celui de l'enceinte du château de Bourdeilles (Dordogne) daté du XIV<sup>e</sup> s. (Mesqui 1991 : 2, 337).

En définitive, cette phase de construction reste extrêmement difficile à dater sur la base des seuls indices typo-chronologiques précédemment évoqués, que l'on rencontre sur des sites castraux auvergnats diversement datés entre les XIII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s.<sup>17</sup>

16. Toutefois, d'après B. Phalip, les tours pourraient avoir conservé leur profil initial, remontant au XIII<sup>e</sup> s. (Phalip 2003 : 152-155).

17. Il semble par exemple que les faux-mâchicoulis sur consoles apparaissent dès les premiers tiers du XIII<sup>e</sup> s. en Auvergne, comme aux angles du logis sud du château de Verrières (Puy-de-Dôme) (Phalip 2003 : 243-244). On constate en outre que le plan intérieur hexagonal des tours se rencontre aussi bien sur des châteaux du XIII<sup>e</sup> s., comme à Alleuze, dans le Cantal, que sur des bâtiments attribués au XV<sup>e</sup> s., comme dans la tour de Saint-Mary-le-Plain, également dans le Cantal (Phalip 2003 : 75-78 ; 222-223).



#### 4. LES AMÉNAGEMENTS POSTÉRIEURS

Plusieurs réaménagements mineurs font suite à ces deux principaux états de construction. On peut tout d'abord mentionner la construction de la pièce 13 à l'ouest du site, à l'aplomb de l'à-pic. Comme nous l'avons évoqué plus haut (cf. *supra*, ch. 2.1), ce couloir voûté est postérieur à la pièce 14. On remarque par ailleurs que le mur qui délimite cette pièce à l'ouest vient nettement en appui contre le parement de la tour III (Fig. 9). Cette relation stratigraphique semble donc indiquer que sa construction intervient après celle de la tour III. Sans élément de datation supplémentaire, nous proposons de placer cette extension dans une seconde phase du deuxième état de construction (état 2 bis : Fig. 20).

L'une des dernières transformations architecturale est caractérisée par la construction de la cage d'escalier 27, reliant les pièces 12 et 14 au niveau inférieur. La pièce 27 forme un coude qui débute à l'angle nord-ouest de la pièce 18 et qui débouche sur l'étage supérieur, face à la porte communiquant entre les pièces 12 et 14 (Fig. 6). Elle est délimitée au nord par le mur de courtine 102, au sud par le mur 117, à l'ouest et à l'est par les murs 107 et 108. L'embranchement est conservé au droit du mur 102 ; il s'agit d'un aménagement rudimentaire formé de huit marches maçonnées et entaillées dans le substrat. Au pied des marches, le niveau de circulation du couloir est aménagé directement sur l'arase des murs 103, 104 et 106 (Fig. 18).

L'ensemble des maçonneries antérieures à la cage d'escalier 27 ont été modifiées pour permettre son aménagement, ne laissant aucun doute sur la chronologie relative de ces différents éléments. Ainsi, l'un des ressauts de fondation du mur de courtine 102 a été bûché à l'ouest du mur 108, puis couvert par un enduit de chaux identique à celui appliqué sur les murs 107 et 108 ; en outre, une saignée profonde a été pratiquée dans le parement du même mur, probablement pour l'installation d'un plancher et d'une trappe desservant l'escalier. Le mur 107, dont nous avons vu qu'il était contemporain de la première phase de construction, a été repris dans sa partie nord (US 1005, Fig. 14). L'angle entre les murs 104 et 106 a été percé et arasé, la reprise de maçonnerie 1004 formant la nouvelle tête du mur 106 (Fig. 14). Le mur 108, qui délimite la cage d'escalier à l'est, a quant à lui été construit en même temps que celle-ci, couvrant ainsi l'arrachement du mur 104 (Fig. 16). Ce mur 108, qui conserve deux petites niches aveugles – destinées à l'éclairage de la cage d'escalier ? – sur sa paroi ouest (Fig. 16, n° 2), est parementé uniquement sur cette paroi. Du côté est, le blocage est apparent ; on peut déduire de

cette configuration qu'il s'agit d'un mur de soutènement, destiné à retenir un niveau de remblai du côté est, tout en permettant l'aménagement de la cage d'escalier du côté ouest. Le terrassement à l'est était peut-être destiné à supporter un sol de tomettes au rez-de-chaussée de la pièce 12, identique à celui que l'on observe encore au-dessus des murs 107 et 117.

Cette phase de travaux peut difficilement être rattachée à un état chronologique précis de l'occupation du site. Néanmoins, la découverte de mobilier céramique datable des XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> s. (faïence blanche) dans les niveaux de circulation qui couvrent l'arase des murs 103 et 104 suggère un aménagement au cours de la période moderne (état 3).

Le dernier état de travaux (état 3 bis) concerne la construction du pilier 109, en dessous du doubleau nord de la pièce 18. Il s'agit d'une maçonnerie grossière (Fig. 6, 19), de plan carré, édifiée avec des matériaux de récupération que rien n'apparente avec les aménagements antérieurs : les angles sont appareillés à l'aide de blocs de roche volcanique, absents des structures anciennes du château. Par ailleurs, appuyé directement sur le substrat rocheux, il recoupe les niveaux d'occupation liés au sol de la pièce 18 (US 1021). Son emplacement, à l'aplomb du mur de refend 120, laisse présumer que cette maçonnerie a été construite pour renforcer le mur du niveau supérieur, qui reposait auparavant sur l'extrados de la voûte 112. Est-ce la construction de la cage d'escalier 27 qui aurait entraîné l'effondrement d'une partie de la voûte en fragilisant l'angle nord-ouest de la pièce 18 ?

#### CONCLUSION

La courte étude menée dans le cadre de cette intervention archéologique a permis de proposer une ébauche de chronologie relative pour la construction de la partie nord de Château Rocher ; elle n'offre cependant pas la possibilité de répondre de manière satisfaisante à l'ensemble des questions de datation qui se posent sur le site, dont plusieurs demeurent en suspens. Ainsi, si le plan de la forteresse du second état apparaît assez clairement, la restitution du bâtiment primitif est trop partielle pour pouvoir véritablement proposer un plan précis de cette première phase. En outre, la partie sud du site ainsi que ses abords n'ont pas été intégrés dans le cadre de cette étude. Leur analyse archéologique mériterait pourtant d'être revue, afin de pouvoir mettre ces éléments en relation avec la chronologie du logis nord. Le bâtiment sud a d'ailleurs été peu affecté par les restaurations, à l'inverse des parties nord, trop reprises pour pouvoir

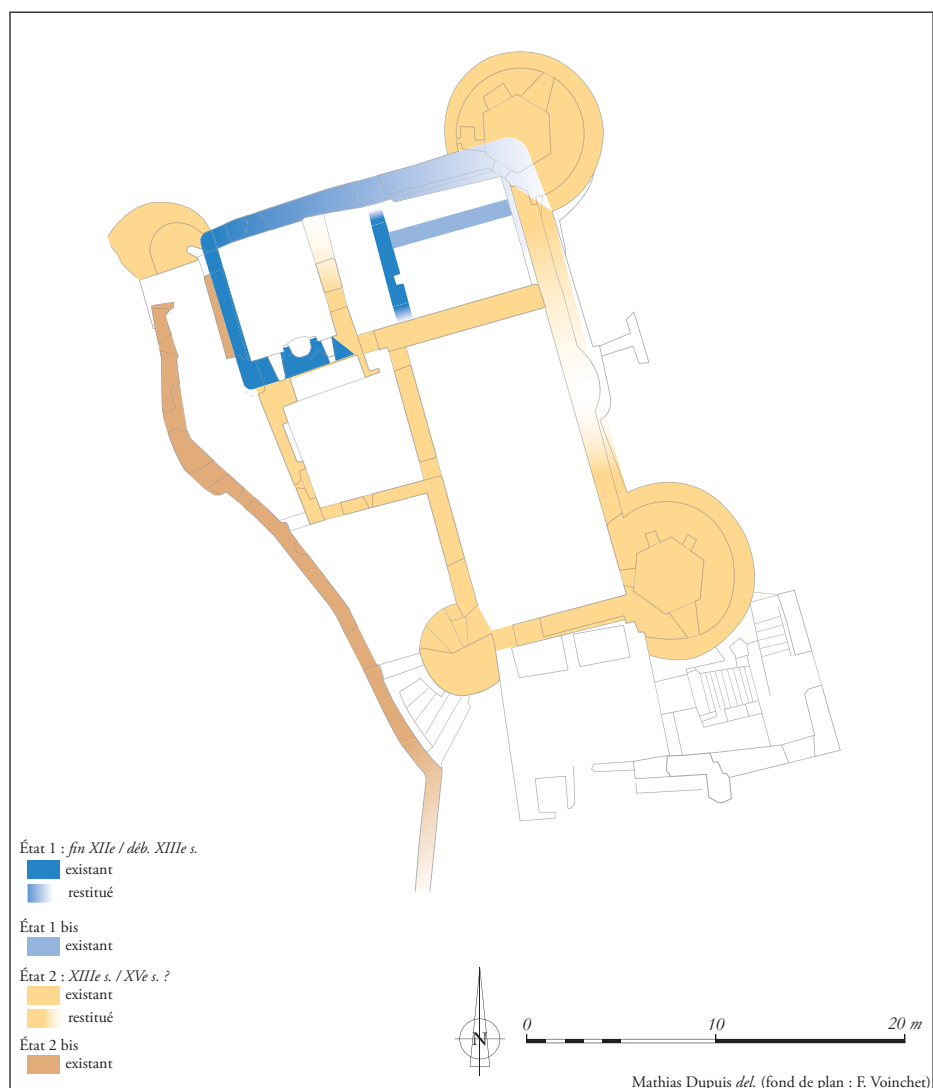


Fig. 20 : Proposition de phasage de la partie nord du château  
 (Mathias Dupuis, d'après un fond de plan de F. Voinchet).

désormais permettre une lecture satisfaisante du bâti. On pourrait ainsi s'interroger sur la possibilité d'une contemporanéité de ce grand logis sud avec la reconstruction de la seconde campagne de la partie nord : la similarité dans la mise en œuvre du couronnement sur faux-mâchicoulis de la tourelle III et des guérites d'angle du logis sud pourrait en effet suggérer un aménagement simultané des deux ensembles.

Du reste, certaines hypothèses doivent être nuancées au regard des datations proposées. Ainsi, même si l'on admet que la construction de Château Rocher est bien redevable à Archambaud le Fort ou à son fils cadet Pierre de Blot, il apparaît néanmoins que le premier état de construction repéré dans les maçonneries actuelles ne peut pas être rattaché à la

constitution du fief de Blot à la fin du XI<sup>e</sup> s., puisque ce premier bâtiment semble plutôt appartenir à la fin du XII<sup>e</sup>, voire au début du XIII<sup>e</sup> s. Il est toutefois possible que les traces d'un état antérieur de construction aient été entièrement effacées par l'édification de la tour à angles arrondis. En outre, l'extension et la mise en défense du site castral dans une seconde campagne de construction ne peut pas être datée avec précision entre le XIII<sup>e</sup> et le début du XV<sup>e</sup> s. Aussi, rien ne permet de suivre la proposition de P. Deschamps selon laquelle ces transformations interviendraient au début du XIII<sup>e</sup> s., dans la foulée de la conquête de l'Auvergne par Philippe Auguste (vers 1211-1213).

Il apparaît cependant que le site de Château Rocher occupe une position stratégique, dans une zone

de marche entre les provinces auvergnates et bourbonnaises, sans cesse disputée entre les XI<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> s. (Teyssot 2002). Aussi, l'histoire architecturale du site gagnerait sans doute à être intégrée à une étude globale des systèmes de fortifications de ces rives de la Sioule, qui dessinent les limites fluctuantes et incertaines du nord-ouest de la province auvergnate.

## BIBLIOGRAPHIE

- BARRAL 2000  
Barral X. dir. - *La cathédrale du Puy-en-Velay*, Skira, Paris-Milan.
- BONHOMME 2010  
Bonhomme F. - Le château de Moulins-Engilbert (Nièvre) : Approche et étude du bâti d'un chef-lieu de châtelainie, *Chastels et maisons fortes III* (Actes des Journées de castellologie de Bourgogne 2008-2009), Cecab, Montceau-les-Mines, 2010.
- BONHOMME, GUILLIN *et al.* 2010  
Bonhomme F., Guillin S., Lehner R.-P., Mouillebouche H. - Trois châteaux bourguignons du X<sup>e</sup> siècle datés par <sup>14</sup>C-AMS, *Chastels et maisons fortes III* (Actes des Journées de castellologie de Bourgogne 2008-2009), Cecab, Montceau-les-Mines, 2010, p. 11-18.
- CLÉRAMBULT 1893  
de Clérambault É. G. - *Les ruines de Blot-le-Rocher (Puy-de-Dôme)*, Riom.
- DESCHAMPS 1939  
Deschamps P. - Blot-le-Rocher, *Congrès archéologique de France, CI<sup>e</sup> session, Allier, 1938*, Paris : 333-341.
- DUPUIS 2009  
Dupuis M. dir. - *Saint-Rémy-de-Blot, "Château Rocher" Logis nord*, Rapport final d'opération archéologique, Chaponnay, Archeodunum, 3 vol. (inédit).
- FANAUD 1966  
Fanaud L. - *Voies romaines et vieux chemins en Bourbonnais*, Moulins (réédition : De Borée, Romagnat, 2005).
- FAZY 1924  
Fazy M. - *Catalogue des actes concernant l'histoire du Bourbonnais jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle*, Moulins.
- JOLLY 2005  
Jolly V. - Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne). La tour Sarrasine, *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre*, 9.
- MAQUET 2006  
Maquet A. - *Cluny en Auvergne*, thèse de doctorat sous la direction de M. Parisse, Université Paris-I, 3 vol. (inédit).
- MARTIN 2002  
Martin D. dir. - *L'identité de l'Auvergne, mythe ou réalité historique*, éditions Créer, Nonette.
- MESQUI 1991  
Mesqui J. - *Châteaux et enceintes de la France médiévale, de la défense à la résidence* (2 vol.), Picard, Paris.
- PARENT, WITTMANN 1995  
Parent D., Wittmann A. - *Château Rocher*, rapport de diagnostic archéologique, AFAN (inédit).
- PHALIP 1984  
Phalip B. - *Le château et l'habitat seigneurial en Haute Auvergne et Brivadois entre le XI<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat sous la direction d'A Prache, Université de Paris-IV, tome II (inédit).
- PHALIP 2000  
Phalip B. - *Seigneurs et bâtisseurs en Haute-Auvergne et en Brivadois entre le XI<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle*, Presses universitaires Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand.
- PHALIP 2003  
Phalip B. - *Auvergne et Bourbonnais gothiques, le cadre civil*, Picard, Paris.
- PROVOST, MENNESSIER-JOUANNET 1994  
Provost M., Mennessier-Jouannet Ch. dir. - *Carte archéologique de la Gaule, Le Puy-de-Dôme, 63, 2*, Paris.
- ROUGEYRON 1870  
Rougeyron Abbé - *Histoire et légendes de l'abbaye de Menat*, Clermont-Ferrand.
- SALABERRY 1802  
Salaberry Ch.-M. - *Voyage au Mont-Dore*, Paris.
- SALCH 1979  
Salch Ch.-L. - *Dictionnaire des châteaux et des fortifications du Moyen Âge en France*, Strasbourg.
- TARDIEU 1993  
Tardieu A. - *Grand dictionnaire historique du Puy-de-Dôme*, Marseille.
- TEYSSOT 2002  
Teyssot J. - La frontière occidentale de l'Auvergne du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, *Marges et "marches" médiévales, Siècles*, 15, CHEC, Clermont-Ferrand.
- VIPLE 1935  
Viple J. - Blot-le-Rocher et les Chauvigny de Blot, *Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais*, 38 : 254-274.
- VOINCHET 1995  
Voinchet F. - *Château Rocher*, étude préalable à la consolidation, Moulins (inédit).